



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

N° Spécial

05 janvier 2023

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial MINISTERE DE LA JUSTICE du 05 janvier 2023

SOMMAIRE

Décision	Date	MINISTRE DE LA JUSTICE	Page
Min.Justice N°2023-1	02.01.2023	Décision CPHS N° 2023-1 relative à l'usage des armes et à l'accès à l'armurerie.	3

**MINISTERE DE LA JUSTICE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

Décision CPHS N° 2023-1 relative à l'usage des armes et à l'accès à l'armurerie.

Le Chef d'établissement, Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R 227-1, R 227-2, D. 221-2, D.221-3,
Vu la circulaire interministérielle du 19 septembre 1972,
Vu la circulaire du 12 décembre 2012,

Décide :

1 -Reçoivent délégation, pour prendre la décision d'utiliser l'armement dans des circonstances exceptionnelles, pour une intervention strictement définie, et dans les cas déterminés des articles R 227-1 et R 227-2 du code pénitentiaire:

- **Cécile MARTRENCHAR, Adjointe au chef d'établissement**
- **Maxime GILMANT-MERCI, Directeur des services pénitentiaires**
- **Jean-Marie AKERA, Chef de service pénitentiaire, chef de détention**
- **Virginie FAILLER, Chef de service pénitentiaire**

Dans le cadre d'une position d'intérim ou d'astreinte :

- **Maryline BAYE, attachée d'Administration de l'Etat**
- **David HUGON, instructeur Sécurité Pénitentiaire, capitaine pénitentiaire**
- **Nadia BAHIR, lieutenant pénitentiaire**
- **Laurette BAMBA-TADI-MOLEMBA, capitaine pénitentiaire**
- **Wilquins BRICE, capitaine pénitentiaire**
- **Eddy LORQUIN, capitaine pénitentiaire**
- **Freda DAVILLE, capitaine pénitentiaire**
- **Catherine LEKKAN, capitaine pénitentiaire**
- **Mégane PRIVAT, capitaine pénitentiaire**
- **David MOREL, capitaine pénitentiaire**
- **Ludivine AMOROS, lieutenant pénitentiaire**
- **Salomé ASSELIN, lieutenant pénitentiaire**
- **Clarisse ANNETTE, lieutenant pénitentiaire**
- **Elsa GUYETTE, lieutenant pénitentiaire**
- **Frantz PAUL, lieutenant pénitentiaire**

Les personnels suivants sont autorisés à accéder à l'armurerie dans le cadre de leurs fonctions d'armuriers et/ou de moniteur de tir (**gestion des armes et des munitions**) et de **responsable infra (gestion des autres matériels)** :

Monsieur David HUGON, Instructeur Sécurité Pénitentiaire, responsable armurerie

Monsieur David MOREL, armurier

Monsieur Tahar MECHERI, Moniteur de tir

Monsieur Frantz PAUL, Responsable Infra

2 - Les secteurs ou locaux dont la maîtrise doit être impérativement conservée, si la situation l'exige, en déployant la force armée sont :

- la porte d'entrée principale, - le PCI, - les 2 miradors, - l'armurerie.

3 - L'usage des armes doit permettre d'assurer ce qui est strictement nécessaire et indispensable au maintien de l'ordre ou au règlement de l'incident.

L'utilisation des armes à feu équipées de munitions létales peut être décidée dès lors que l'attaque contre un local est un préalable non équivoque à une attaque contre les personnes et que le local visé est particulièrement sensible pour la sécurité des personnes ou de l'établissement.

Nanterre, le 2 janvier 2023

Le Chef d'établissement

Signé

Anne ROUVILLE-DROUCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>